

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 juin 2026

-CADRE RELATIF AU DÉVELOPPEMENT DES TRANSPORTS - (N° 2740)

N° CD2

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Cordier, M. Ceccoli, M. Brigand,
M. Breton, Mme Rey-Rinchet, M. Ray, M. End, Mme Bonnivard, M. Liégeon, M. Jean-
Pierre Vigier, M. Le Fur, M. Sitzenstuhl, M. Hetzel et M. Boucard

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après publication en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.
--